



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT DE
5 000 000€ A TAUX FIXE AUPRES DE L'AGENCE
FRANCE LOCALE**

**DÉCISION N° DM-24-425
EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, au suivi des délégations de service public et aux ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire un prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros) pour son besoin de financement de la section d'investissement ;

VU la proposition de l'Agence France Locale dont le siège social est 112, rue Garibaldi, 69006 Lyon ;

D É C I D E

DE CONTRACTER, un prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros), destiné au financement de la section d'investissement, auprès de l'Agence France Locale qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans pour la phase d'amortissement avec une date de début de consolidation au 30/06/2025

Index :

- EURIBOR 3 mois + marge de 0,45% (pendant la phase de mobilisation)
- Taux fixe de 3,04%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du capital : linéaire

Commission de gestion ou d'engagement : aucune

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle

DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

DE SIGNER, à cet effet, la convention de prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros) avec l'Agence France Locale.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi
des délégations de service public et aux
ressources humaines,

Signé

Pierre GIRARD